



Restitution des clés au propriétaire

Par **RP**, le **23/01/2020** à **04:13**

Bonjour,

Voilà, j'ai envoyé un mail à la propriétaire de ma maman, âgé de 85 ans, diabétique, lui expliquant qu'elle quittera l'appartement qui était en location définitivement le 25 /01/ 2020, et un délai d'un mois pour raison médicale.

Je lui ai proposé le rdv le 25/01/2020, jour du dernier déménagement, et pour la récupération des clés, hors elle ne pouvait être là ce jour-là.

Elle m'a proposé deux dates, mais pour le mois de février 2020.

A-t-elle le droit ? car maman n'a pas envie de repayer un loyer !!

Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **23/01/2020** à **08:15**

Bonjour,

J'ai déplacé votre question qui ne concerne pas le droit des entreprises...

Votre message n'est pas très clair concernant les dates. Quand le bailleur a-t-il réellement reçu la lettre de congé (signature de l'AR) ? Car c'est cette date qui lance le préavis (d'un mois d'après vous).

Le 25 janvier est t-il bien le dernier jour de ce préavis ?

Si oui, avez-vous parlé avec le bailleur concernant le problème de loyer ? Peut-être est t-il conscient que le report de date pour l'état des lieux est de son fait et qu'il ne vous fera pas payer le loyer des jours supplémentaires...